



Wallonie

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme (3528).

Le demandeur est Pédro MANTAS PANTOJAS demeurant Rue de Robersart, 7B à 5150 Floreffe.

Le terrain concerné est situé Rue de Robersart, 7B à 5150 Franière et cadastré division 2, section B n°8H2.

Le projet consiste en : Régularisation de la construction d'un volume annexe.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial : le projet s'inscrit en écart des prescriptions urbanistiques du permis d'urbanisation dit « NOYON3 délivré par le Collège communal en date du 5 mars 1974, en ce sens que :

- La surface au sol de l'arrière-bâtiment est supérieure à 30 m² ;
- Le matériaux de parement (crépi) n'est pas identique au bâtiment principal (brique)

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et les samedis ou en soirée sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44.71.25), à l'adresse suivante :

Service communal d'urbanisme, rue Emile Romedenne, 11 à 5150 Floreffe

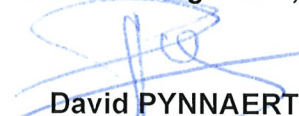
Date d'affichage de la demande	Période de transmission des réclamations et observations		Date de fin de l'annonce
11/01/2023	16/01/2023	30/01/2023	01/02/2023

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer durant la période de transmission des réclamations et observations :

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Emile Romedenne, 9 à 5150 Floreffe
- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@floreffe.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Alain KAISIN, responsable du service urbanisme - tél. 081/44.71.24 ou auprès de Mme Vanessa ORY et M. David PYNNAERT agents administratifs au service urbanisme, tél. 081/44.89.06 ou 081/44.71.25, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,
Le Directeur général, f.f.


David PYNNAERT



La Bourgmestre, f.f.,


Barbara BODSON